

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2018

---

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1081)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS36

présenté par

Mme Elimas, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Gallerneau, M. Isaac-Sibille et  
M. Hammouche

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« mineur »

le mot :

« jeune ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit, par cet amendement, de conserver l'esprit du texte en ne créant pas de flou permettant au conseil départemental de refuser la présence de la personne de confiance au prétexte que le jeune n'est plus mineur.